DELEGATION	I DE Monsi	oum Toon La	via DAVID	
DELEGATION	OE MORSI	eur Jean-La	ouis DAVID	

D-2013/152

Protection des biens et personnes et prévention de la délinquance par la mise en place de vidéo protection. Proposition.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Actuellement quatre périmètres vidéo protégés regroupent les 69 caméras de vidéoprotection implantées sur la voie publique par la Ville de Bordeaux :

- centre Ville
- Victoire
- Quais de Garonne
- Paludate/gare

A la demande d'associations de quartier et après concertation avec les habitants et après avoir enregistré la sollicitation de la direction départementale de la sécurité publique la Ville propose d'installer 5 nouvelles caméras de vidéo protection pour compléter le dispositif de prévention de la délinquance dans le secteur du Grand Parc/Chartrons.

A ce titre, il est nécessaire de définir un nouveau périmètre de vidéo protection comme suit :

- rue Latour
- rue Cornac
- rue Albert Pitres
- rue Lagrange (de la rue Albert Pitres à la rue Mandron)
- rue Mandron (de la rue Lagrange au boulevard Godard)
- boulevard Godard
- boulevard Alfred Daney (du boulevard Godard à la rue Lucien Faure)
- rue Lucien Faure
- quai de Bacalan (de la rue Lucien Faure au quai des Chartrons)
- quai des Chartrons (du quai de Bacalan à la rue latour)

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, la création d'un nouveau périmètre de vidéo protection «Grand Parc/Chartrons».

"proposition" au lieu d' "information"

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui est le résultat de ce qu'on appelle un diagnostic de sécurité partagé entre la police nationale, la police municipale et les services de prévention de la délinquance, qui concerne le quartier du Grand Parc, plus exactement le secteur du centre commercial et le cœur du Grand Parc.

La loi Lopsi 2 du 13 mars 2011 a modifié les règles en matière d'implantation de vidéo-protection en obligeant les communes à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel ce dispositif doit s'inscrire. C'est donc la proposition que nous vous faisons par cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons naturellement contre cette délibération pour des raisons que nous avons largement explicitées chaque fois que des débats de cette nature viennent à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Mais je voudrais ajouter quelques éléments nouveaux si vous le permettez.

Tout d'abord il nous est clairement indiqué dans cette délibération, comme les précédentes aussi, que l'initiative de cette délibération revient à la Direction Départementale de la Sécurité Publique qui a sollicité la Ville de Bordeaux. C'est donc la police nationale qui nous demande d'installer des caméras de surveillance. Cela me paraît normal car la sécurité publique est une compétence d'Etat.

Donc convenez avec nous qu'on assiste à un transfert des charges de l'Etat désormais assumées par les collectivités locales. Même si nous sommes aidés à hauteur de 40% dans nos investissements, ça veut dire que l'Etat se désengage à hauteur de 60% de ce que sont ses compétences régaliennes.

Monsieur le Maire, vous vous interrogiez tout à l'heure concernant ceux qui étaient si prompts autrefois à dénoncer le désengagement de l'Etat. Vous étiez persuadé, dans votre naïveté politique sans doute, qu'ils seraient aujourd'hui moins prompts à critiquer le désengagement de l'Etat. Je suis désolé, hier nous avons critiqué le désengagement de l'Etat dans ce domaine-là comme dans d'autres. Aujourd'hui nous continuons également à critiquer le désengagement de l'Etat dans ce domaine comme dans d'autres.

Je pense que c'est vous qui êtes le moins cohérent de nous tous ici. Hier on ne vous a jamais entendu critiquer le désengagement de l'Etat quand vos amis gouvernaient le pays. Aujourd'hui à l'occasion d'une telle délibération je pense que vous auriez pu également avoir un mot pour dire qu'il n'est pas normal que l'Etat se dégage de ses fonctions régaliennes au profit des collectivités territoriales en nous demandant d'installer des caméras de vidéosurveillance au moment où effectivement l'Etat rêve de diminuer le nombre de policiers en patrouille dans les quartiers. Cela nous paraît évident que c'est lui qui est à l'origine de cette délibération.

Ensuite, Monsieur le Maire, je voudrais vous rafraîchir un peu la mémoire et celle de nos collègues. Nous avons approuvé ici en Conseil Municipal le 19 décembre 2011 une charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance. On l'a votée. On en a longuement discuté lors de cette séance.

Je pense qu'entre temps vous avez oublié quels étaient les engagements que nous avons, nous, Ville de Bordeaux, souscrits en approuvant cette charte.

Notamment en tant que partenaire des projets nous nous engagions à :

« Mettre en place des outils méthodologiques et notamment la réalisation d'un diagnostic préalable visant à définir de manière objective les besoins locaux. Ce diagnostic doit permettre d'évaluer la faisabilité d'un projet de vidéosurveillance sur un territoire. Il doit être dans la mesure du possible réalisé par un organe externe. »

Où est, Monsieur le Maire, où est Monsieur l'Adjoint, ce diagnostic préalable que vous vous êtes engagés à réaliser avant toute couverture nouvelle du champ par la vidéosurveillance ? Il est totalement absent.

Deuxième engagement également que nous avions souscrit à l'occasion de l'approbation de cette charte :

« La mise en œuvre d'évaluations périodiques servant d'outil d'aide à la décision et permettant de renforcer ou de modifier le positionnement d'un système de vidéosurveillance. »

Où est également cet outil d'aide à la décision ?

Donc je ne vois pas l'intérêt d'approuver des chartes européennes qui sont assez protectrices des intérêts de nos concitoyens pour à la première occasion faire totalement abstraction des engagements que nous avons pris.

Enfin troisième et dernière remarque, vous allez nous dire comme vous le faites habituellement : « vos amis socialistes sont favorables à la vidéosurveillance et M. Valls, Ministre de l'Intérieur, est favorable à la vidéosurveillance.

Bien entendu que M. Valls en tant que Ministre de l'Intérieur est favorable à un désengagement de l'Etat en ce qui concerne le financement de missions de politiques nationales, notamment de politique de sécurité.

Je note Monsieur le Maire, je terminerai là-dessus, une citation de M. J. Nicolas qui était adjoint à la sécurité de M. Jean-Marc Ayrault lorsqu'il était Maire de Nantes qui est une ville d'ailleurs où il n'y a pas de caméras de vidéosurveillance. Ce monsieur déclarait le 2 février 2012, je cite :

« Des études ont montré que l'efficacité des caméras était nulle en matière de prévention et faible en matière d'élucidation. Selon nous ça ne vaut pas l'investissement. C'est un ancien commissaire qui vous parle. »

Donc on est en plein paradoxe, Monsieur le Maire. Je trouve ce type de délibération, non étayée de quelconques explications, assez surprenant.

Pour ces raisons-là et pour celles que nous avons déjà explicitées dans le passé, nous voterons contre.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

J'ai siégé au comité d'éthique de la vidéo protection. J'ai donc un peu plus de détails.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Pierre HURMIC que je partage entièrement. Il manque un diagnostic préalable un peu plus sérieux.

On nous a vendu ces caméras comme étant le résultat de demandes d'associations de commerçants et comme quelque chose qui ressortait des conseils de quartiers. Je veux bien le croire. Mais manifestement sur le terrain la demande est bien plus forte pour des moyens humains de proximité.

Le commissariat de quartier a été fermé lorsque le gouvernement était de vos amis. Il manque vraiment un travail d'îlotage. Même s'il y a un policier qui habite le quartier qui fait tout ce qu'il peut, tout seul je ne pense pas qu'il puisse faire grand-chose. Le travail de proximité dans ce quartier n'a pas du tout été travaillé.

Je parle de ce quartier, je parle en fait du Grand Parc, parce que toutes les caméras dont on parle ici sont autour de la place de l'Europe. Donc le périmètre est très vaste avec les Chartrons, etc. Mais non. Il s'agit de surveiller des endroits qui effectivement posent des problèmes de sécurité autour de la place de l'Europe et des centres commerciaux qui sont là.

Effectivement au point de vue de l'urbanisme c'est un endroit qui est très compliqué, qui est assez peu convivial et peu vivant aujourd'hui. On m'a dit qu'il l'avait été dans un passé plus lointain. Je crois qu'il faut remettre de la vie, du lien social, de la convivialité dans ce quartier.

Je pense que le projet de salle des fêtes qui traîne beaucoup, c'est vraiment une arlésienne, j'espère qu'il va aboutir un jour, est un des éléments de réponse qu'on pourrait apporter dans ce quartier.

De l'îlotage, du travail social d'éducateurs de rue, etc., en plus grande quantité, en plus grande qualité, avec des moyens et des possibilités, seraient une meilleure réponse que 5 caméras qui n'ont pas effectivement d'efficacité reconnue puisqu'on voit que les 69 caméras déjà existantes à Bordeaux n'ont permis que 674 interpellations en 2012 sur 8700 interpellations sur Bordeaux dans leur totalité. Ce n'est pas un auxiliaire de police extraordinaire comme on nous le vend.

Le responsable de la DDST qui était présent reconnaît lui-même qu'il y a des effets de « splash » et que les problèmes se déplacent. Ils essayent d'anticiper et de voir où les problèmes vont se déplacer, mais c'est un cercle vicieux. Je crois qu'il y a vraiment un autre travail de maillage des quartiers à approfondir, à augmenter encore.

Les caméras de vidéosurveillance ne sont qu'un pis-aller, qu'un constat d'échec. C'est vraiment bien triste que là encore toutes les caméras se retrouvent dans un quartier populaire et qu'on ait besoin à ce point de surveiller les gens d'un quartier populaire. Je crois qu'il y a vraiment d'autres moyens qui n'ont pas été totalement explorés. Bien sûr il y a des choses qui ont été faites, je le sais, mais il y a certainement d'autres choses à inventer encore pour que ce quartier revive pleinement et évidemment que ses habitants n'aient plus peur.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement il s'agit d'un débat récurrent, donc je ne reviendrai pas en détail sur les observations que nous soulevons à chacune des délibérations qui concernent l'extension des caméras de vidéosurveillance. Simplement quelques éléments.

D'abord, cela a été dit, toutes les études démontrent que les caméras de vidéosurveillance ne participent en rien à la protection des personnes et dans bien des cas elles se révèlent inefficaces à identifier les auteurs des crimes et délits.

Les spécialistes nous parlent de ce fameux effet plumeau qui au lieu de s'attaquer aux problèmes de la délinquance ne fait que la déplacer ailleurs.

Nous vous avions d'ailleurs mis en garde contre cet aspect pervers lorsque vous avez décidé l'installation de la caméra rue Elie Gintrac et on le voit aujourd'hui les petits trafics n'ont pas disparu, bien au contraire on les retrouve dans les rues adjacentes.

Deuxième élément, on le sait, l'installation de dispositifs de vidéosurveillance porte atteinte à la vie privée au nom de la préservation de l'ordre public. Les élus qui sont amenés à se prononcer sur le développement de ces caméras doivent donc être mis en possession de plusieurs informations, les unes évidemment concernant les motifs d'ordre public qui justifient l'implantation de ces caméras, et les autres relatives aux garanties en termes de protection de la vie privée.

Force est de constater que dans cette délibération lapidaire, une page, on ne nous offre ni les unes ni les autres.

Nous avons adopté une charte mais vous ne la respectez pas. Pas de diagnostic préalable. En tout s'il existe il ne nous est pas communiqué. Pas de réelle information des citoyens.

Concernant les panonceaux qui sont censés informer de la présence de caméras de vidéosurveillance soit ils sont illisibles, soit ils sont inaccessibles, et parfois même il manque des informations légales requises.

On ne trouve rien sur le site de la mairie en matière de vidéo protection. Pas une ligne sur le droit d'information, ni la procédure à suivre ou les services à contacter.

Il n'y a pas d'évaluations périodiques.

Et dans cette délibération, c'est une nouveauté, on ne nous donne même plus le coût de ces 5 caméras de vidéosurveillance qui vont être installées.

Concernant le périmètre, là encore nous le considérons vaste, imprécis et il nous semble qu'il enfreint la législation en la matière, car si ces caméras sont destinées à filmer la cité du Grand Parc cela doit être clairement énoncé dans cette délibération. Je vous renvoie à la circulaire du ministère de l'Intérieur à ce sujet.

J'attire également votre attention sur une chose, c'est une solennité de moins en moins forte de ces délibérations. On a bien un glissement inquiétant, selon nous, où on est passé il y a quelques années d'une autorisation, à une information approbation, et maintenant on a simplement une information. C'est-à-dire que cette délibération ne devrait pas donner lieu à vote. Ce qui est quand même plutôt inquiétant quand on parle de liberté publique.

Nous considérons, en tout cas c'est notre vision pour Bordeaux, que la solution ne se trouve pas dans les caméras de vidéosurveillance, que la solution se trouve en matière de prévention de la délinquance dans les éducateurs de rue, qu'elle se trouve dans les dispositifs de renforcement de la cohésion sociale et du vivre ensemble, et que quand on nous explique que ça existe déjà nous disons que ce n'est pas suffisant.

Quand on voit que sur certains quartiers, notamment celui dont on parle ici, il y a encore, et j'espère Véronique FAYET, puisque je vous entends gémir, que vous le reconnaîtrez avec moi...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

... il y a encore beaucoup à faire en la matière. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET vous voulez gémir au micro?

MME FAYET. -

Je n'ai pas l'habitude de gémir. Je rappelais simplement à M. ROUVEYRE qui semblait l'avoir oublié que les éducateurs de rue on les souhaite, on les voudrait beaucoup plus nombreux. C'est la compétence du Conseil Général. Donc à vous de jouer.

M. LE MAIRE. -

Et boum!

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Mme CAZALET

MME CAZALET. -

Monsieur le Maire, je voudrais répondre particulièrement à Mme VICTOR-RETALI et lui dire à quel point je suis étonnée de son diagnostic du quartier du Grand Parc qui prouve certainement sa méconnaissance du site.

Mme VICTOR-RETALI il faut que vous sachiez - Mme Véronique FAYET a été trop modeste dans son intervention - qu'il y a un travail social de qualité qui est fait avec la direction sociale urbaine, que nous avons des correspondants de quartier entre-autres, que nous avons un CLSCD qui travaille sur le quartier activement avec tous les partenaires, et que nous essayons autant que faire se peut de mailler le territoire et d'apporter les réponses sociales à un quartier qui effectivement peut connaître une certaine forme de fragilité.

Je voudrais aussi vous signaler quelque chose qui me semble important, c'est que nous sommes en plein débat sur les quartiers prioritaires pour les années à venir. Vous savez comme moi que le gouvernement se prépare à passer de 2800 à 1000 quartiers prioritaires en France et que donc bien évidemment le quartier du Grand Parc ne bénéficiera plus d'une certaine manne qui lui était absolument nécessaire pour y maintenir un équilibre social et pour y accompagner les plus faibles.

Je laisse cette remarque à votre réflexion.

Quant au bureau de police de Ducau, effectivement le petit poste de police qui était sur le Grand Parc a été fermé depuis de très nombreuses années, mais si vous regardez les statistiques du travail qui se fait vous verrez qu'effectivement la lutte contre la délinquance, la lutte contre les incivilités, la lutte contre la difficulté à vivre dans un quartier social tel que celui-ci est constante.

Pour ma part je me félicite de l'installation de ces caméras pour une simple et bonne raison. Vous venez de nous dire : « on nous a vendu cela comme étant une demande des commerçants. » Non madame, on ne vous le vend pas. On essaie simplement de mettre en place un accompagnement. Il y a de la pédagogie, il y a l'accompagnement social, et ensuite il se peut et il est normal qu'il y ait une forme de répression lorsqu'elle est nécessaire et lorsqu'elle ne peut malheureusement pas être évitable.

Je sais que des ministres prétendent de nos jours, c'est très à la mode, que certains délinquants devraient rester à l'extérieur des prisons. Moi je pense que pour certains d'entre eux il serait intéressant d'avoir un accompagnement vidéo au sein du centre commercial et exclusivement au centre commercial du Grand Parc.

Vous le disiez M. ROUVEYRE, ces caméras seraient sur le centre commercial parce que c'est le lieu de vie central du quartier, donc c'est le lieu de vie sur lequel en général se cristallisent un certain nombre d'actions. Ça ne veut pas dire pour autant que le travail n'est pas fait. Ça veut dire qu'un accompagnement de ces caméras vidéo aidera et permettra certainement une élucidation de certains faits et ramènera une forme de calme dans ce quartier dont nous avons bien besoin.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques réponses difficiles parce que c'est comme sur les taux d'imposition on peut regarder les choses d'un côté ou de l'autre.

Mme VICTOR-RETALI qui êtes très assidue au comité d'éthique vous faites dire ce que vous voulez aux chiffres. Ce que le Directeur Départemental de la Sécurité Publique a dit l'autre jour ce n'est pas tout à fait ça. Il a dit, et c'est valable pour tout le monde, la vidéo protection n'est pas une solution en soi, elle est un complément d'un dispositif qui lui paraît particulièrement utile et qui lui a permis de procéder à un peu plus de 600 interpellations l'année dernière. C'est ça qu'il a dit.

Pour mon collègue Pierre HURMIC, j'ai envie de dire, Pierre, pose les questions en commission. Je t'aurais donné le diagnostic de sécurité partagée à la demande du bailleur, à la demande de la police nationale. Un travail très technique a été opéré que je tiens à ta disposition parce qu'il est assez éclairant par rapport à un certain nombre de choses.

Quant à la charte, elle demeure un objectif que nous n'avons pas encore totalement atteint, j'en suis bien convaincu.

Pour M. ROUVEYRE juste une ou deux petites choses parce que nous avons ce débat de façon régulière. La protection de la vie privée, M. RESPAUD peut peut-être en témoigner car pour une fois je lui ai fait visiter le centre de vidéo protection la semaine dernière, la vie privée est réglementée au centre de vidéo protection. Toutes les fenêtres et les visages sont floutés. Il y a des règles de justice très précises là-dessus. Nous avons d'ailleurs été récemment contrôlés par la CNIL sur le sujet. On est parfaitement en règle par rapport à ça. On est aussi soucieux que vous, cher collègue, de la vie privée des Bordelais.

Dernière chose, vous n'avez pas bien noté pace que vous ne m'avez pas bien écouté, j'ai moimême en lisant la délibération transformé le terme « d'information » en terme de « proposition ». Je considère que c'est plus adapté à la délibération ainsi.

Enfin on est tous d'accord pour qu'il y ait un travail de prévention plus actif dans nos quartiers. Tous. Donnez les moyens dans d'autres instances, au CALC notamment, d'avoir plus d'éducateurs de rue. On en sera les premiers satisfaits.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je ne voudrais pas prolonger le débat. Je voudrais simplement constater que sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique Bordeaux est vraisemblablement une des grandes agglomérations les plus calmes de France. On le doit d'abord au comportement des Bordelais euxmêmes, bien sûr, au travail social de prévention qui est fait dans le cadre du CLSPD et de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en collaboration avec le Conseil Général, comme cela a été souligné tout à l'heure. Et on le doit aussi à l'efficacité du travail des forces de police et à la très bonne coopération entre la police municipale et la police nationale.

Alors certes, tout ne va pas pour le meilleur des mondes, ce n'est pas l'Eden, mais nous sommes quand même dans une situation qui mérite d'être soulignée.

En ce qui concerne la vidéo protection, la Ville et toutes les autorités compétentes, Monsieur le Préfet, le Préfet chargé de la sécurité, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, tous ces avis sont convergents, la vidéo protection est utile. Ce n'est évidemment pas une panacée mais elle est utile et efficace.

Enfin je suis sûr que les habitants du Grand Parc, je parle sous le contrôle d'Anne-Marie CAZALET, apprécieront que le Conseil Municipal réponde à leur attente en installant ces caméras de vidéo protection.

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Merci.

J'ai oublié de signaler que M. Valls est favorable aux caméras de vidéo protection non pas simplement en tant que ministre de l'Intérieur, mais bien avant en tant que Maire d'Evry. Il a équipé sa commune d'un dispositif tout à fait complet et efficace.

